

# DOSSIER DE CANDIDATURE 2014 / 2020



## VILLE ET INTERCOMMUNALITÉ AMIES DES ENFANTS



« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens réfléchis et engagés puisse changer le monde. C'est d'ailleurs toujours ainsi que cela s'est produit. »

*Margaret Mead*

## VISION DE L'UNICEF

L'UNICEF agit pour que tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, victimes de pauvreté et d'exclusion sociale, puissent vivre et grandir dans le plein respect de leurs droits.

En France, fort de cette vision et de par son mandat de défense des droits de l'enfant, l'UNICEF engage des actions spécifiques de plaidoyer pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, à l'échelle nationale et locale, en faveur de tous les enfants. L'initiative Ville amie des enfants répond à cet objectif particulier en encourageant les élus locaux à développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, en particulier les plus fragiles.

Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention internationale des droits de l'enfant : elle est prise compte dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité. Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale ; leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux. Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

## LES ORIGINES DE LA DÉMARCHE VILLE AMIE DES ENFANTS

La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 et la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée en 1989, engagent les États signataires à garantir à tous les enfants un accès à des conditions de vie et un environnement qui favorisent leur développement et leur bien-être. Ces traités placent donc les villes face à un défi nouveau en ce qui concerne l'installation de services et d'équipements, la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et la solidarité internationale.

En 1996, la Conférence mondiale d'Istanbul sur les établissements humains (Habitat II) prend la résolution de faire des villes des lieux vivables pour tous et déclare que le bien-être des enfants est l'indicateur suprême d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.

Dans le sillage de ces dispositions, l'initiative Ville amie des enfants s'est développée avec l'UNICEF à travers le monde, dans plus de 50 pays, en particulier en France à partir de 2002. Elle offre aujourd'hui un instrument au service de la promotion et de l'implantation des droits de l'enfant dans les villes, environnements les plus proches des enfants, des jeunes et de leurs familles.

## UN RECUEIL DE BONNES PRATIQUES POUR PLACER L'ENFANT ET L'ADOLESCENT AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES.

Mesdames et Messieurs les élu(e)s locaux,

Les habitants de votre commune vous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales. Je sais à quel point vous mesurez la responsabilité que cela comporte. Je souhaite toutefois insister sur la responsabilité qui est désormais la vôtre pour accompagner durant votre mandat municipal les enfants et adolescents qui vivent et grandissent sur votre territoire. En 6 ans certains vont naître, apprendre à marcher puis courir dans les parcs de votre ville. Ils vont découvrir un environnement qui va devenir leur quotidien jusqu'à leur entrée à l'école élémentaire. D'autres, plus grands déjà, vont devenir des citoyens qui ne demandent qu'à comprendre le monde qui les entoure pour pouvoir y participer. D'autres encore passeront du cocon de l'enfance aux questionnements de l'adolescence. Chacune de ces étapes est cruciale et aucun enfant ou adolescent ne devra être oublié.

Grâce aux politiques locales (sportive, culturelle ou de loisirs, de santé, de citoyenneté...) impulsées dans votre collectivité, ces enfants de 0 à 18 ans vont s'ouvrir sur le monde et seront en bonne santé. Il semble donc indispensable d'être attentif à l'empreinte que chaque choix marquera dans le parcours de ces enfants et pour leur vie entière.

Pour vous accompagner dans vos décisions, le guide de bonnes pratiques Ville amie des enfants que vous avez entre les mains est le fruit de plus de douze ans d'expertise croisée entre l'UNICEF France et ses collectivités partenaires au sein du réseau des Villes amies des

*« Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique. »*

enfants. Douze années au cours desquelles, l'initiative Ville amie des enfants a grandi, muri pour aboutir aujourd'hui à un niveau d'expertise certain en matière d'application concrète de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Notre société toute entière doit aujourd'hui œuvrer pour que chaque enfant et adolescent, sans aucune discrimination, se sente bien et grandisse dans des conditions optimales pour son développement. Pour combattre les

inégalités, nous préconisons, depuis de nombreuses années, de mener une politique différente, beaucoup plus transversale sans qu'il soit uniquement question d'inscriptions budgétaires. Ainsi, à travers l'initiative Ville amie des enfants, l'UNICEF milite pour un véritable changement d'état d'esprit, une façon nouvelle de s'adresser aux enfants et aux adolescents, de veiller à leur intérêt particulier et de les considérer dans tous les projets menés au niveau local.

Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique.

L'enfant et l'adolescent, en particulier les plus vulnérables, doivent être considérés comme des usagers du service public, à qui l'on offre un service de qualité et adapté à leurs besoins spécifiques. N'oublions pas que leur tendre la main, les respecter et les associer à un projet n'a pas de coût.

Vous avez l'avantage d'être proches d'eux, de pouvoir créer du lien avec l'enfant et sa famille. Vous êtes en capacité de réaliser des diagnostics locaux qui font de vos services une réponse aux besoins de chaque territoire et de chaque individu. Vous pouvez faire le choix de la flexibilité, de la mobilité pour accompagner les enfants et les adolescents au quotidien.

Nous avons, pour notre part, une expertise unique et riche des bonnes pratiques locales innovantes qui concourent au bien-être des enfants.

En cela, vous êtes des partenaires naturels de l'UNICEF et j'espère que nous pourrions conjuguer nos efforts pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Nous comptons sur vous, pour eux.

**Michèle Barzach**  
Présidente de l'UNICEF France



## Le réseau Ville amie des enfants

En devenant Ville ou Intercommunalité amie des enfants, la collectivité entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. Ainsi, ses représentants sont invités à participer à des temps d'échanges et de réflexion propre au réseau, comme le « Comité de suivi », la « Rencontre annuelle des Collectivités amies des enfants » ou des journées de formation. Les membres du réseau bénéficient également de nombreux outils disponibles sur le site [www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr) et [www.unicef.fr](http://www.unicef.fr) (newsletter, outils de communication, dossiers pédagogiques, etc...)

Pour obtenir le titre « Ville amie des enfants », la collectivité doit renseigner un dossier de candidature 2014-2020. Le titre est valable le temps d'un mandat municipal et est renouvelable au terme de chaque mandat.

## La spécificité de l'intercommunalité

Sur certains territoires, la Ville a transféré tout ou partie de ses compétences petite enfance, enfance ou jeunesse à un établissement de coopération intercommunale (EPCI). Dans ce cas, le dossier de candidature donnera lien à l'établissement d'une convention tripartite UNICEF France / Ville / EPCI. La ville et l'EPCI se répartissent les différentes fiches du dossier de candidature en fonction des domaines de compétences exercés par chacune d'entre elle.

La remise du titre Intercommunalité amie des enfants ne vaudra pas attribution du titre Ville amie des enfants à toutes les villes membres de l'EPCI. En revanche, plusieurs villes membres d'un même EPCI pourront renseigner un dossier de candidature au titre Ville amie des enfants au regard des compétences qu'elles n'auraient pas transférées à l'EPCI.

Seuls les documents de communication communautaires liés à la compétence transférée pourront porter la mention « Intercommunalité amie des enfants ».

Les conventions tripartites s'établiront au cas par cas. Il est important de prendre l'attache de l'UNICEF France (ses représentants bénévoles locaux ou le siège) dès le début de la démarche pour analyser chaque demande de façon précise.



# LE TITRE VILLE AMIE DES ENFANTS EN 10 ÉTAPES

- 1 Prendre connaissance du « Guide Ville et intercommunalité amies des enfants » à destination des élus et des agents municipaux.
- 2 Identifier dans l'action municipale des domaines au sein des 10 thématiques proposées dans lesquelles la Ville (et l'intercommunalité) est particulièrement innovante et va au-delà de ses compétences légales pour le bien-être des enfants et des adolescents.
- 3 Télécharger le dossier de candidature sur [www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr) et prendre contact avec l'UNICEF France (le siège ou ses représentants bénévoles locaux) pour engager la démarche.

**Le choix de porter la candidature unique de la Ville ou celle de la Ville et de l'intercommunalité se fait à cette étape, en concertation avec l'UNICEF France.**

**4** Renseigner **impérativement** le dossier en collaboration avec l'UNICEF France.

Le dossier de candidature comprend :

- Une fiche des contacts de la Ville (et de l'EPCI)
- 10 fiches thématiques à renseigner dans lesquelles la Ville (et l'EPCI) décrit précisément ses actions et/ou projets en faveur des enfants et des adolescents
- Un modèle de Convention d'objectifs Ville/UNICEF France (EPCI le cas échéant)
- Un modèle de délibération
- Un modèle de plan d'actions annuel Ville / représentants bénévoles UNICEF locaux
- Un tableau de bord à renseigner en ligne<sup>1</sup>

**Il est essentiel à cette étape de ne faire état dans les fiches thématiques que des actions ou projets innovants portés par la collectivité. Il ne sera donc pas nécessaire de présenter des pratiques dites plus classiques liées directement à la compétence de la ville ou de l'intercommunalité.** L'innovation locale contient deux notions qui sont à la fois l'idée de nouveau et de changement. Au sein du réseau des Villes amies des enfants, l'innovation doit être au cœur des politiques enfance et adolescence pour permettre l'émergence, l'expérimentation, la diffusion et la valorisation de pratiques nouvelles. Elles doivent avoir un impact mesurable sur l'enfant et l'adolescent qui vit et grandit sur le territoire. L'émergence de la pratique innovante répond à un besoin identifié par un diagnostic préalable.

**5** Envoyer le dossier de candidature (par voie postale et par courriel sous format Word et PDF) après validation de son contenu par un représentant bénévole UNICEF local à : [Julie Zerlauth-Disic, Responsable des relations avec les Collectivités territoriales UNICEF France – 3, rue Duguay Trouin 75006 Paris - jzerlauth-disic@unicef.fr](mailto:jzerlauth-disic@unicef.fr)

**LISTE DES PIÈCES À JOINDRE :**

- Une lettre d'accompagnement du Maire (et du Président de l'EPCI, le cas échéant)
- Une lettre du Président du Comité UNICEF local
- La fiche des contacts de la Ville (et de l'EPCI)
- Les 10 fiches thématiques complétées
- Le tableau de bord Ville amie des enfants renseigné
- Un projet de plan d'actions annuel Ville/représentants UNICEF locaux

La Ville (et l'EPCI) peu(ven)t également fournir avec son (leur) dossier de candidature tous les documents illustrant sa (leur) politique petite-enfance, enfance et jeunesse (PEL, PEdT, plaquettes, revues de presse, etc...).

**6** Examen du dossier par l'UNICEF France (environ deux mois). Échanges possibles pour finaliser la démarche et affiner les réponses.

**7** Proposition par l'UNICEF France à la Ville (et à l'EPCI) d'une Convention d'objectifs en lien avec le dossier de candidature.

**8** Délibération du Conseil municipal (et communautaire) autorisant le maire (et le président de l'EPCI) à entrer dans le réseau Ville amie des enfants et à signer la Convention d'objectifs.

**9** Obtention du titre Ville amie des enfants (et Intercommunalité amie des enfants) à la signature de la Convention d'objectifs avec l'UNICEF France.

**10** Cérémonie de remise officielle des titres organisée une fois par an par l'UNICEF France et l'Association des maires de France.

<sup>1</sup> Le tableau de bord permet un inventaire quantitatif, les fiches thématiques sont la mise en avant des pratiques innovantes.

# FICHE DES CONTACTS DE LA VILLE

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de la Ville.

La Ville doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Ville amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville amie des enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de la ville pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

<b>Nom de la ville</b>	<b>MONTBELIARD</b>
<b>Prénom et Nom du Maire</b>	<b>Marie-Noëlle BIGUINET</b>
<b>Prénom et Nom du contact au Cabinet du Maire</b>	<b>CHOULET Natalie REINHART Claire-Angélique</b>
<b>Téléphone</b>	<b>CHOULET Natalie : 03.81.99.22.96 REINHART Claire-Angélique : 03.81.99.22.29</b>
<b>Mail</b>	<a href="mailto:cabinet.du.maire@montbeliard.com">cabinet.du.maire@montbeliard.com</a>
<b>Adresse</b>	<b>Hôtel de Ville – BP 95287</b>
<b>Code postal</b>	<b>25205 MONTBELIARD Cedex</b>
<b>Prénom et nom de l'élu référent Ville amie des enfants</b>	<b>Léopoldine ROUDET</b>
<b>Titre</b>	<b>Adjointe au Maire en charge de l'enfance</b>
<b>Téléphone</b>	<b>03.81.99.20.43</b>
<b>Mail</b>	<a href="mailto:lroudet@montbeliard.com">lroudet@montbeliard.com</a>
<b>Prénom et nom du référent administratif Ville amie des enfants</b>	<b>Sabine BOUTONNET</b>
<b>Titre</b>	<b>Directrice-adjointe service Enfance-Jeunesse</b>
<b>Téléphone</b>	<b>03.81.99.20.17</b>
<b>Mail</b>	<a href="mailto:sboutonnet@montbeliard.com">sboutonnet@montbeliard.com</a>
<b>Nom du responsable Communication de la ville</b>	<b>Véronique MARIZIER</b>
<b>Téléphone</b>	<b>03.81.99.23.91</b>
<b>Mail</b>	<a href="mailto:vmarizier@montbeliard.com">vmarizier@montbeliard.com</a>

# FICHE DES CONTACTS DE L'EPCI

**A ne remplir qu'en cas de candidature Ville/Intercommunalité pour l'établissement d'une convention tripartite.**

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de l'EPCI.

L'Intercommunalité doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Intercommunalité amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville/Intercommunalité amie des enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de l'intercommunalité pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

<b>Nom de l'EPCI</b>	
<b>Prénom et Nom du Président</b>	
<b>Prénom et Nom du contact au Cabinet du Président</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code postal</b>	
<b>Prénom et nom de l'élu référent Intercommunalité amie des enfants</b>	
<b>Titre</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	
<b>Prénom et nom du référent administratif Intercommunalité amie des enfants</b>	
<b>Titre</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	
<b>Nom du responsable Communication de l'intercommunalité</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	

# FICHE INTRODUCTIVE: DIAGNOSTIC LOCAL

Le diagnostic préalable au renseignement du dossier de participation doit répondre à la question suivante : « qui sont les enfants et les adolescents de la commune ? »

Il s'attache à décrire la situation de l'ensemble des enfants et des adolescents compte-tenu des caractéristiques propres de la Ville (dominante économique, composition de la population, organisation géographique) et des problèmes spécifiques que cela peut générer.

Ce diagnostic procède à une évaluation globale des besoins, en particulier ceux des populations les plus vulnérables, notamment dans les domaines de la santé, la parentalité, les mineurs isolés, la violence et la sécurité, la scolarisation et le décrochage scolaire, la possibilité d'expression et d'implication des enfants et des adolescents dans la vie de la Cité, etc.

Il s'agit de proposer ici un panorama général de la situation, une vue d'ensemble permettant de comprendre le sens des actions innovantes présentées par la collectivité dans les fiches suivantes.

Les fiches du dossier de candidature sont en effet la réponse en actions et/ou projets aux attentes et besoins identifiés dans ce diagnostic par la collectivité (ou lors de tout autre analyse précédente du type analyse des besoins sociaux<sup>1</sup>).

## **Diagnostic Montbéliard**

La Ville de Montbéliard compte 26 606 habitants.

47% de la population de Montbéliard vit sur l'un des deux quartiers classés prioritaires et bénéficiant des dispositifs contrat de Ville, d'un programme de réussite éducative et d'un Groupe solidarité emploi.

La Ville de Montbéliard compte 5403 enfants âgés de 0 à 18 ans soit 21% de sa population totale. Cela est dans la moyenne nationale qui se situe aux alentours de 20%. On observe un certain équilibre dans la répartition des tranches d'âge :

- 39% pour les enfants de – de 6 ans
- 34% pour les enfants de 6 à 11 ans
- 27% pour les enfants de 12 à 18 ans

---

<sup>1</sup> Possibilité de joindre tout diagnostic local « enfance/jeunesse » ou ABS précédemment réalisé sur le territoire en complément du dossier de candidature



### Quelques caractéristiques concernant les familles

Les familles monoparentales représentent 17 % de l'ensemble des familles ce qui est proche de la moyenne nationale située aux alentours des 20%. Souvent, il est observé que les familles monoparentales vivent dans des conditions de logement plus difficiles et plus fragiles que les couples avec enfants.

30% des familles ont au moins 3 enfants.

Parmi les familles allocataires CAF Montbéliardaises, 47% d'enfants sont issus d'une famille dont le quotient familial est compris entre 0 et 550 (quotient familial de la CAF le plus bas)

La Ville de Montbéliard, pour pallier aux difficultés sociales de certaines familles propose de nombreux dispositifs : programme de réussite éducative, accompagnement à la scolarité, dispositifs d'accompagnement et d'éveil à la Petite Enfance, activités municipales telles que restauration scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs tarifées en fonction du quotient familial ...

La participation et l'écoute des enfants est présente dans de nombreux espaces : MJC, centre socio-culturel, musée, Conservatoire...

Concernant les loisirs, l'offre est particulièrement diversifiée. Les structures de loisirs favorisant la découverte culturelle, les loisirs et le sport sont nombreuses : 10 gymnases, 19 équipements sportifs autre (skate park, dojo, terrains de foot et de tennis, piscine...), une médiathèque, un cinéma, une ludothèque, un théâtre, un conservatoire, un centre d'Art Contemporain, 4 centres socio-culturels, un Bureau Information Jeunesse... Les événements spécifiques à l'enfance viennent compléter ces offres en matière de loisirs : festival des Mômes, festival du Nez Rouge...

## FICHE 1

# BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

En lien avec la  
**FICHE 1 page 9**  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À OFFRIR  
À L'ENFANT ET À L'ADOLESCENT UN  
LIEU DE VIE FAVORISANT SON BIEN-  
ÊTRE ET UN ENVIRONNEMENT PROPICE  
À SON DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette  
fiche la nature de ses **actions et projets inno-  
vants** visant à assurer bien-être et cadre de vie  
agréable pour tous les enfants et les adolescents  
sans distinction (1 fiche par action/projet).*

Montbéliard, dans le souci du bien-être de ses jeunes habitants, s'attache à proposer des espaces de détente et à favoriser le développement de structures qui offrent de nombreuses possibilités de découvertes et d'épanouissement :

## 80 espaces extérieurs et aires de jeux répartis sur toute la ville :

Le parc des Miches, dont le belvédère et la table d'orientation offrent un point de vue remarquable pour découvrir ou redécouvrir le panorama surplombant le Pays de Montbéliard : les Vosges, le Jura, la Trouée de Belfort et, par beau temps, quelques sommets des Alpes et de la Forêt Noire.

Le parc du Pré-la-Rose (12 hectares) et l'Île en Mouvement (10 hectares) offrent aux habitants et aux touristes deux magnifiques parcs de promenade, de loisirs et de découvertes scientifiques. Le parcours de découverte scientifique, a été créé en collaboration avec le professeur Alain Berthoz, professeur au Collège de France et chercheur au CNRS. Cet espace de détente, de jeux et de découverte culturelle et scientifique se situe au bord de l'euro véloroute Nantes-Budapest. Ce projet porté par Pays de Montbéliard Agglomération, se compose de loisirs urbains, d'un parking, d'une aire de camping-cars, d'une station de vélos. Dans un souci de cohérence, la Ville de Montbéliard financera la part liée aux travaux d'agencement du port pour confirmer sa vocation technique, touristique et paysagère, au site.

La piscine municipale, les parcours sportifs du bois Bourgeois et du bois de Courcelles, le skate-park du Frigo, et une multitude d'aires de jeux et de terrains multisports complètent la liste de ces aménagements.

450 associations sont également présentes sur le territoire montbéliardais, permettant à chaque enfant de s'investir, de s'épanouir, de s'instruire et de se divertir quel que soit son âge...

## Grandes lignes de développement urbains :

L'un des enjeux forts du projet urbain d'agglomération (contrat de Ville 2014) est l'attractivité résidentielle, notamment dans le cœur d'agglomération. Le plateau de la Petite Hollande fait partie intégrante de cet espace, et il est actuellement en pleine mutation (destruction des grands

ensembles immobiliers datant des années 1960-1970). Grâce à la participation de L'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), la Ville entend favoriser une dynamique urbaine qui pourrait être un moteur pour l'ensemble des quartiers d'habitat social de l'agglomération : création de nouvelles liaisons entre les pôles d'attractivité (centre historique, Petite Hollande, Zone commerciale du Pied des Gouttes, pôle universitaire, route d'Audincourt, ZA des Gros Pierrons), mise en place d'une coulée verte et de voies piétonnières, redynamisation du centre commercial des Hexagones, création d'un espace public événementiel, réappropriation par les habitants du quartier situé autour du centre socio-éducatif Jules Verne, diversification de l'offre en logements...

Un nouveau collège, moderne et fonctionnel, a également ouvert ses portes en 2014 dans le quartier de la Petite Hollande.

## FICHE 2

# NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

En lien avec la  
FICHE 2 page 13  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À LUTTER  
CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET  
À FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES  
POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer une égalité d'accès à ses services pour tous les enfants et adolescents sans aucune distinction. Elle expose quelles mesures permettent de favoriser l'accès des plus marginalisés, démunis ou stigmatisés (1 fiche par action/projet).*

## Lutte contre les discriminations et égalité d'accès aux services dans notre territoire

La Ville de Montbéliard compte deux quartiers prioritaires et éligibles au contrat de ville :

✓ Petite-Hollande :

Ce quartier présente des caractéristiques fortes d'habitat social en difficulté, marqué par des symptômes de déqualification, de paupérisation, d'insécurité et d'enclavement. Il représente 8695 habitants (33% de la Ville) et la part de la population à bas revenus est de 29,4%. La part des jeunes adultes sans diplômes de niveau au moins égal au baccalauréat est de 72,3%. Les personnes dont le revenu est constitué à 100% des prestations sociales représentent 25-30%, c'est un des pourcentages les plus hauts des quartiers prioritaires de la région.

Dans le cadre du contrat de ville des priorités seront données aux projets axés sur la parentalité et la prévention précoce, l'accès des jeunes aux équipements sportifs et culturels. Une attention particulière est à apporter également aux personnes en situation d'isolement et d'handicap.

L'offre de soins et de garde d'enfant est en revanche plus importante que dans les autres quartiers prioritaires dans la région.

✓ Chiffogne - Citadelle

Composé de 3541 habitants (14% de la Ville), ce quartier compte 19,4 % de la population ayant de bas revenu. La part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat est de 66,9%

La part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 100% de prestations sociales est de 20 à 25% (17% pour l'agglomération)

Dans le cadre du contrat de ville, les actions sociales et culturelles en direction des enfants, des jeunes et des familles notamment les plus en difficulté, s'inscrivent dans une stratégie de développement du quartier (ex : projet de centre social, PRE...)

**Pour pallier à ces difficultés sociales, il existe sur la ville de Montbéliard de nombreux dispositifs ou actions. Quelques exemples :**

- ✓ Mise en place d'une politique tarifaire liée au quotient familial des familles sur les accueils de loisirs, la restauration scolaire et le périscolaire. Harmonisation des tarifs entre les différents opérateurs (Ville / Associations) afin que la participation financière des familles soit la même quel que soit l'opérateur qui assure la prestation.
- ✓ Travail en partenariat avec des associations ou des instituts spécialisés pour faciliter l'accès aux loisirs aux publics porteurs de handicap notamment sur la ludothèque : association des paralysés de France, Institut enfants autistes, écoles spécialisées, ADAPEI.
- ✓ Crèches et handicap : formation des éducateurs à l'accueil d'enfants porteurs de handicap
- ✓ La Courte-échelle : espace pour les parents. Accompagnement des familles confrontées aux nombreuses situations stressantes de la vie familiale. Les parents et leurs enfants porteurs de handicaps ou de particularités sont également accueillis
- ✓ Le PRE (Programme de Réussite Educative), porté par le CCAS de Montbéliard, accompagne et soutient les enfants et les jeunes de 2 à 18 ans ayant des difficultés scolaires et qui présentent des signes de fragilité sociale et familiale. Ce dispositif permet de réduire les inégalités pour les enfants dans de nombreux domaines : santé, loisirs, éducation en mettant en place un suivi individuel avec une équipe pluridisciplinaires. Le PRE est très réactif dans les réponses apportées grâce à une confiance qui s'est instaurée entre la responsable du PRE et les partenaires. Il n'est en effet pas forcément nécessaire qu'une demande d'aide pour une famille soit instruite par un dossier, validé par une commission... L'accord peut être immédiat ce qui permet de solutionner des situations urgentes, de ne pas freiner une famille par une procédure lourde.

Sur l'accueil de loisirs du Jules Verne, le PRE participe également aux financements d'heures d'encadrement supplémentaires. Cela permet d'employer un animateur sur certaines périodes de vacances pour répondre aux demandes d'accueil de plus en plus fréquentes d'enfants présentant des signes d'autisme, trisomie, retard mental, allergies importantes, handicap moteur (difficulté pour la marche) .L'accueil de loisirs emploie alors un animateur supplémentaire référent pour l'enfant avec un programme d'accueil individualisé défini avec la famille.

## FICHE 3

# PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

En lien avec la  
FICHE 3 page 18  
du Guide « Ville et  
intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES OUTILS ET DES STRUCTURES PERMETTANT LA PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES JEUNES. CONSIDÉRATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS COMME DES ACTEURS DE LEUR DEVENIR EN LES VALORISANT.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer la participation et l'implication des enfants et des adolescents sur son territoire (1 fiche par action/projet).

## Participation citoyenne des enfants et des adolescents dans notre territoire

Plusieurs intervenants (associations, collectivité) cherchent à travers leurs actions à développer la participation citoyenne des enfants et adolescents. Les propositions peuvent se traduire par des dispositifs clairement identifiés mais également dans le quotidien par des projets ponctuels conduits par des animateurs, des enseignants... Quelques exemples :

- Projet Pépinière d'Initiatives Jeunesse 25 (PIJ 25) qui offre aux jeunes la possibilité de transformer leurs idées, et envies en projets en contrepartie d'un investissement bénévoles. Ce dispositif s'adresse aux porteurs de projets de 13 à 25 ans, qui résident dans une des communes qui forment la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

- Rôle important du BIJ (Bureau Information Jeunesse) :

Cette structure municipale relaye de nombreuses informations pratiques et communique auprès des jeunes les différents dispositifs existants pour les rendre acteurs de leur projet : bourses Déclic, défi jeunes. Signature également entre l'Info Point Europe Franche Comté et le BIJ d'une convention de partenariat dans le but d'améliorer les diffusions de l'information et de sensibiliser les citoyens au processus de la construction Européenne et à ses implications dans la vie quotidienne.

Autres fonctions importantes du BIJ en direction de la Jeunesse :

- informer sur des aspects de la vie quotidienne tels que les jobs d'été, l'orientation scolaire...
- être à l'écoute et conseiller les jeunes dans leurs difficultés (recherche de stage, santé...)
- être acteur du dispositif de la carte avantages jeunes(\*) en cherchant des partenaires et en étant un point de distribution actif : vente sur place mais également dans les lycées, universités...

(\*)Pour 7 euros, la carte Avantages Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes en Franche-Comté.

- Accueils de loisirs (Léo Lagrange, MJC Petite Hollande, Ville de Montbéliard) : concertation des enfants sur les programmes d'activités, groupes de paroles, soirées débat autour de thématiques de société. Ces temps sont animés par les animateurs des structures. La forme peut varier : boîte à idées, outil simple sous forme de dessins pour des maternels, discussion. Des projets peuvent également être à l'initiative des enfants ou des jeunes qui peuvent être impliqués de manière plus ou moins forte.

- Atelier philo : formation de 20 agents municipaux intervenant en restauration scolaire, périscolaire et accueil de loisirs à l'animation d'ateliers philo.

L'atelier philo permet de :

- questionner et prendre de la distance par rapport à l'opinion commune et par rapport à ses propres représentations.
- améliorer la communication du groupe et aider l'enfant participant à être considéré dans son individualité
- favoriser le pouvoir d'agir des enfants grâce aux réflexions développées propices à une meilleure compréhension du monde.

- Journée des Droits de l'Enfant : animations et ateliers autour de la journée des Droits de l'Enfant avec un temps fort collectif avec les familles sur le Jules Verne.

### **Action(s) spécifique(s)**

#### Préambule

Lors de l'intégration de l'espace Ravel à l'équipement socio-éducatif le Jules Verne en 2007 sur le quartier Petite-Hollande, nous avons pu constater que certains jeunes pratiquaient leur passion pour des activités culturelles au quotidien sans réel soutien dans la pratique de celle-ci (chant, danse). Elle se faisait de manière « non structurée » sans réels moyens. Les jeunes ne bénéficiaient pas d'espaces adaptés pour pratiquer dans de bonnes conditions. Afin de répondre au plus près à ces attentes, l'équipe a décidé de monter différentes actions autour de la création musicale : des ateliers et projets d'accompagnement culturels ont été mis en place au Jules Verne. De cette dynamique est né le festival Urban Session, faisant suite à une demande forte des jeunes de pouvoir présenter leur travail sur scène. Ce festival s'appuie sur un large réseau de jeunes et de partenaires. L'implication des jeunes est forte tant dans l'organisation que sur scène. Le festival se veut « Par et Pour les jeunes ». Une des problématiques rencontrée au quotidien est le repli identitaire des jeunes à l'échelle du quartier. Notre souhait est de mettre en œuvre un projet de création artistique franco-allemand afin de renforcer les échanges entre jeunes de différents horizons à l'échelle de l'Europe.

#### Description du projet

Création d'un spectacle avec des jeunes de Montbéliard et de la Ville de Ludwigsburg (Ville jumelle) et son Tanz-Und-Theater. S'appuyant sur les pratiques des jeunes ce spectacle s'articulera autour de différentes disciplines : danse Hip-Hop et contemporaine, RAP et chant, théâtre, vidéo.

Nous nous appuyerons sur un réseau large de partenaires et de professionnels (artistes) des deux pays afin d'encadrer le projet et les jeunes : Le Moloco, Cie Eldo, Conservatoire du Pays de Montbéliard, Association 9ZCREW, Association Boulev'art Expression, l'université de Franche-Comté.

Le projet sera mis en place avec des temps de travail collectifs (Allemands-Français) à Montbéliard et Ludwigsburg. Ses regroupements permettront d'avoir une base commune afin que chaque groupe puisse également travailler dans leurs pays respectifs entre les regroupements.

Ce spectacle sera diffusé dans le cadre du Festival "Urban Session" à Montbéliard ainsi qu'au festival "Meet Hip-Hop" à Ludwigsburg.

Des temps de rencontre entre jeunes des deux pays ont été nécessaires ainsi que des temps de réflexion sur le projet entre professionnels.

La mise en place de ce projet nécessite un travail continu sur deux années.

Calendrier prévisionnel 2015-2016 :

- 14,15 et 16 janvier : Déplacement de l'équipe organisatrice à Ludwigsburg : Réflexion sur le projet.

- 20-22 mars 2015 : Festival Meet Hip-Hop à Ludwigsburg. Des jeunes de Montbéliard ont apporté leur participation sur scène au festival de nos homologues et ont rencontré des jeunes Allemands.

- 31 mars-1 avril 2015 : accueil de la délégation de Ludwigsburg à Montbéliard : définition de la ligne artistique avec les artistes impliqués et rédaction du projet.

- Printemps-été 2015 : recherche et envoi des dossiers de demande de subventions.

- 4-8 mai 2016 : temps de travail collectif à Montbéliard avec les jeunes des deux pays.

- Printemps 2016 : les deux groupes travailleront chacun de leur côté, le travail d'accompagnement sera mis en place sous la forme la plus adaptée aux besoins : cours hebdomadaires, ateliers le week-end, vacances scolaires.

- 30 juillet-7 août 2016 : deuxième temps de travail avec jeunes et artistes encadrants.

- Été-automne 2016 : les groupes répètent chacun de leur côté.

- 29-31 octobre 2016 : Accueil de la délégation Allemande pour la première représentation publique à Montbéliard dans le cadre d'Urban Session.

- 11-13 novembre 2016 : Départ pour l'Allemagne : trois représentations seront données à Ludwigsburg dans le cadre du festival "Meet Hip-Hop" organisé par le Tanz-Und-Theater.



## FICHE 4

# SÉCURITÉ ET PROTECTION

En lien avec la  
FICHE 4 page 24  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION: QUALITÉ DES INITIATIVES ET DES ACTIONS DE PRÉVENTION VISANT À ASSURER SÉCURITÉ ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer la sécurité et la protection des enfants et des jeunes sur son territoire (1 fiche par action/projet).*

## La sécurité et la protection des enfants et des jeunes dans notre territoire

De nombreux dispositifs existent sur la Ville afin de garantir la sécurité et la protection des jeunes et des enfants. Ils sont portés par des acteurs de prévention tels que l'Aide Sociale à l'Enfance, AFPAD, les médiateurs, le CCAS... Les structures accueillant du public mineur sont régulièrement en lien avec ces acteurs afin de rediriger les familles en difficulté mais aussi pour repérer et signaler des situations de crise.

Dans les accueils éducatifs (périscolaire, restauration scolaire, accueil de loisirs), un projet pédagogique décline les activités en prenant en compte des besoins et possibilités des enfants afin de leur garantir une sécurité physique, morale et affective.

Le quartier de la Petite-Hollande est classé en "Zone de Sécurité Prioritaire de la Petite-Hollande »  
Ce dispositif a pour objectif unique d'apporter des réponses durables et concrètes aux territoires souffrant d'une insécurité quotidienne et d'une délinquance enracinée : lutter contre l'économie souterraine, lutter contre les violences urbaines, prévenir la délinquance des mineurs, y compris des plus jeunes, lutter contre les incivilités, lutter contre les violences physiques.

## FICHE 5

## PARENTALITÉ

En lien avec la  
**FICHE 5** page 30  
du Guide « Ville et  
intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER  
L'ACCOMPAGNEMENT À LA FONCTION  
PARENTALE.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à promouvoir des actions relatives à l'accompagnement de la parentalité sur son territoire (1 fiche par action/projet).

### La parentalité dans notre territoire

Les acteurs mobilisés autour du soutien à la parentalité sont particulièrement nombreux et les projets sont très différents en fonction de la structure qui les porte.

Quelques exemples :

#### Au niveau de la Petite-Enfance

La Courte échelle (CCAS) a une véritable vocation à l'accompagnement des familles dans de nombreux domaines :

- Accompagner les parents face aux questions que suscite le développement d'un enfant : alimentation, sommeil, propreté, colère, agitation, jalousie...
- Offrir écoute, soutien et accompagnement aux personnes confrontées aux nombreuses situations stressantes de la vie familiale
- Soutenir, conforter, restaurer les liens mère/enfant, père/enfant et parents/enfant.
- Rompre l'isolement des familles et partager des expériences.
- Relayer les familles vers d'autres professionnels et penser l'action en réseau.

La Courte échelle est également un centre de ressources, un lieu d'information et de documentation autour de l'enfance.

#### Au niveau de la Petite-Enfance, l'Enfance et la Jeunesse

Des structures telles que le centre socio-éducatif Jules Verne (Ville de Montbéliard), la MJC Petite Hollande ou le Centre Léo Lagrange ont une clé d'entrée sur la parentalité plus axée sur les loisirs en favorisant des temps de loisirs partagé parents/enfants (sorties familiales, ateliers parents – enfants autour du jeu...)

### Quelques actions basées sur le centre socio-culturel « le Jules Verne »

Le Jules Verne est un centre socio-éducatif et culturel qui regroupe différents secteurs dont une ludothèque et un accueil de loisirs qui accueillent quotidiennement un nombre important de familles. De nombreuses mères accueillies n'exercent pas d'activité professionnelle. Leur quotidien est principalement axé sur la gestion des tâches domestiques qui peut parfois conduire à un certain isolement, un repli sur la sphère privée.

Des situations économiques fragiles sont observées et ne permettent pas toujours à ces familles de pratiquer des loisirs diversifiés.

Différents projets et actions éducatives sont menés et proposés aux enfants et à leurs parents afin d'impliquer les familles dans la vie de la structure et de les accompagner dans leurs fonctions parentales, mais aussi de permettre l'accès au jeu, au sport et à la culture.

A chaque période de vacances, un « café parents » est proposé sur une matinée. Il est animé par la directrice l'accueil de loisirs. L'objectif est de prendre le temps d'échanger avec les familles, d'informer sur les activités et le fonctionnement de la structure, de recenser d'éventuelles attentes. Cette rencontre axée dans un premier temps sur l'échange autour des activités pourrait conduire à développer d'autres orientations par la suite en fonction de ce qui est observé sur une année.

Partenariat avec la crèche de la Pomme Verte, la Ludothèque et le Relais Assistantes Maternelles :  
Mise en place d'un créneau hebdomadaire (hors accueil public) de rencontres entre professionnels et parents. Ces rencontres visent à favoriser la pratique d'activités parents-enfants, à découvrir des animations nouvelles et à échanger entre parents et avec des professionnels de la Petite-Enfance. Proposition d'une activité par trimestre ouverte aux publics accueillis dans les 3 structures. Les animations sont conduites à tour de rôle par le Relais Assistantes Maternelles, la Ludothèque ou la crèche.

Type d'activités proposées : Atelier Do in / relaxation – Atelier manipulation – découverte des premiers jeux de société...

Organisation de 6 sorties ouvertes aux familles des enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs ou à la Ludothèque. Ces sorties permettent à des familles l'accès à des activités qu'elles ne peuvent pas proposer à leurs enfants soit pour des raisons économiques, soit parce qu'elles n'ont pas l'habitude de pratiquer (ne connaissent pas, ne voient pas au premier abord quel est l'intérêt pour leur enfant, n'osent pas etc.).

## FICHE 6

# SANTÉ, HYGIÈNE, ALIMENTATION

En lien avec la  
FICHE 6 page 35  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES ET DES DISPOSITIFS PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET DES FAMILLES VULNÉRABLES POUR UN ACCÈS AUX SOINS, UNE HYGIÈNE ET UNE ALIMENTATION.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses actions et ses projets innovants visant à encourager la santé, l'hygiène et une alimentation saine (1 fiche par action/projet).*

Plusieurs acteurs locaux ont à cœur de favoriser les besoins de base auxquels chaque enfant a droit.

### Les cantines scolaires :

Pour confectionner les quelques 80 000 repas nécessaires par année scolaire, la Ville s'appuie sur les compétences du prestataire SODEXO. Dans le cadre du marché public qui la lie à la collectivité, ce prestataire doit respecter un cahier des charges strict, qui prévoit notamment que :

- Les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont prohibés ;
- Les aliments « recomposés » (type beignets, poissons panés...) et l'utilisation de l'huile d'arachide sont strictement limités ;
- L'huile de palme, de coprah ou de coco sont également prohibés.
- 30 % de l'ensemble des denrées alimentaires entrant dans la composition des repas sont issus de l'agriculture biologique.

Les menus sont établis par cycle de 4 semaines (soit 20 repas), avec un souci constant d'équilibre et de variété, adaptés aux besoins nutritionnels propres aux enfants d'âge primaire. Fruits de saison, circuits courts, travail avec les producteurs locaux et viandes Label Rouge sont privilégiés.

La Courte-échelle propose de nombreux ateliers et conférences sur le bain et les soins du bébé, l'alimentation, le sommeil, l'apprentissage de la propreté... ainsi qu'un espace « Rencontre et Jeux » qui favorise la socialisation de l'enfant.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Montbéliard a créé un service de vaccination et de suivi vaccinal gratuit en complément de l'action de la PMI. Ce dispositif permet d'enregistrer les vaccinations qui lui sont transmises, de bénéficier de conseils vaccinaux personnalisés, de rappeler aux personnes inscrites la date de leur rappel vaccinal, d'éditer un certificat de vaccination qui peut

être demandé pour l'inscription d'un enfant à une activité, à un séjour ou dans un établissement scolaire. Des séances de vaccinations publiques et gratuites accessibles à partir de 6 ans sont proposées deux jeudis par mois.

LE CCAS organise également tous les 3 ans un forum « Santé Bien-être » qui s'adresse à un large public : toutes les catégories d'âges et profils socio-économiques différents sont invités, y compris les adolescents et la petite enfance. L'objectif étant de sensibiliser les visiteurs à prendre soin d'eux, à travers des ateliers, des conférences, des séances découverte qui concourent au maintien de la santé et au bien-être de chacun. Lors des précédentes éditions (2008, 2011 et 2014), le Forum Santé-Bien-être avait accueilli un millier de personnes, et une quarantaine d'intervenants avait proposé des activités interactives et ludiques fondées sur l'échange pour séduire le plus grand nombre.

## FICHE 7

## HANDICAP

En lien avec la  
FICHE 7 page 42  
du Guide « Ville et  
intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À LA PRISE EN  
COMPTE DU HANDICAP DES ENFANTS  
ET DES ADOLESCENTS.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à prendre en compte la notion de handicap sur son territoire (1 fiche par action/projet).

### La prise en compte du handicap dans notre territoire

Travail en partenariat avec des associations ou des instituts spécialisés pour faciliter l'accès aux loisirs aux publics porteurs de handicap notamment sur la Ludothèque : Association des Paralysés de France, institut d'enfants autistes, écoles spécialisées, ADAPEI. Organisation d'animations permettant la rencontre entre les enfants porteurs de handicaps et les utilisateurs habituels de la Ludothèque.

Depuis 2010, la Ludothèque a mis en place un partenariat avec l'IME des Grands Bois de Grand-Charmont, institut accueillant des enfants atteints de troubles autistiques. La première année, les enfants de l'IME ont été accueillis à la Ludothèque sur des créneaux sans public extérieur de manière à les laisser prendre leurs marques dans un environnement inconnu. Au fil des mois et après concertation entre les éducateurs et les responsables de la Ludothèque, il fut décidé de mettre en place un deuxième groupe avec pour objectif d'intégrer certains enfants autistes sur des créneaux ouverts au public. Les débuts ont été timides, les enfants de la Ludothèque ont dû apprendre à connaître le handicap des enfants autistes et ceux-ci à s'intégrer au public de la Ludothèque. Des ateliers en petit groupe avec des contenus adaptés ont facilité cette rencontre. L'entraide, la compréhension et le plaisir de jouer ensemble s'est imposé au fil des séances.

Aujourd'hui, certes le handicap des enfants reste un frein à la pratique de certaines activités communes mais la présence des enfants autistes au sein de la Ludothèque est naturelle pour chacun. Les échanges sont riches, parfois drôles, souvent touchants.

En 2012, Les enfants de la Ludothèque ont participé au concours « Invente-moi un jouet » par la fabrication d'un jeu appelé « créa-jeu ». Celui-ci visait à faire découvrir à tous les 5 sens tels qu'ils sont perçus par les autistes.

En 2014, un film a été réalisé avec les enfants de la Ludothèque et ceux de l'IME des Grands Bois afin de décrire l'autisme (les perceptions, les 5 sens...). Puis ce film fut diffusé au Jules Verne dans le cadre de la journée des droits de l'Enfant.

En projet : élaboration d'une malle pédagogique regroupant des jeux et accessoires pour se mettre en situation d'handicap.

Les familles des enfants autistes participent également chaque année à la fête du jeu organisée dans les locaux du Jules Verne.

- ✓ Crèches et handicap : formation des éducateurs à l'accueil d'enfants porteurs de handicap
- ✓ Projet déposé en 2015 auprès de la CAF pour bénéficier de moyens supplémentaires pour faciliter l'accès à l'accueil de loisirs Jules Verne des enfants inscrits dans un PAI ou PPS en milieu scolaire. L'objectif est de mettre en place un accueil adapté en concertation avec les familles et les équipes pédagogiques.
- ✓ En 2007 l'Office de tourisme du Pays de Montbéliard a obtenu le label Tourisme et Handicap pour les 4 formes de handicap, labellisation reconduite en décembre 2011.
- ✓ Journées vie handicap – CCAS : organisation en direction de 200 enfants de CE2 à CM2 d'ateliers sur 2 jours favorisant la sensibilisation aux difficultés rencontrées par les personnes porteuses de handicap.

## FICHE 8

## ÉDUCATION

En lien avec la  
FICHE 8 page 49  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER  
L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES  
ADOLESCENTS.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses actions et projets innovants visant à prendre en compte la dimension éducative sur son territoire (1 fiche par action/projet).*

### L'éducation dans notre territoire

La Ville de Montbéliard compte 15 écoles maternelles et 9 écoles élémentaires. La Ville apporte son soutien sur plusieurs volets :

#### Soutien financier

- aux projets
  - Soutien financier dans le cadre du projet départemental « Livre Elu ». Ce projet vise à promouvoir la lecture et l'écriture, à donner le plaisir de lire et l'occasion de partager. Encadrés par leurs enseignants, les élèves doivent élire leur ouvrage préféré, critiquer les livres qu'ils ont lus et réaliser des productions (plastiques, écrites, techniques) à partir de leurs lectures.
  - Attribution d'une aide de 500 euros pour des projets spécifiques
- au fonctionnement
  - Soutien pour l'affranchissement
  - Crédit pour l'achat des fournitures scolaires de tous les élèves. Forfait également pour les transports, spectacles et sorties scolaires

#### Mise en place d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité

Pour réussir pleinement leur scolarité, les élèves ont parfois besoin d'être accompagnés.

Aux côtés de l'école mais en dehors du temps scolaire, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) permet de soutenir la volonté de réussite des élèves, en s'appuyant sur les partenaires éducatifs que sont les familles et les associations. Avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, la Ville de Montbéliard soutient le CLAS et ses partenaires associatifs qui œuvrent pour ce contrat : Léo Lagrange, MJC, CSF. A Montbéliard, le CLAS permet d'aider environ 200 enfants et jeunes chaque année.

#### CNPA

La commune de Montbéliard possède un Centre Nature et Plein-Air (CNPA) implanté à Charquemont, sur le premier plateau du massif Jurassien. Ce centre accueille des classes de découverte, durant l'année scolaire.



Le lieu d'implantation du centre offre de nombreuses possibilités d'observations dans la nature, d'activités de plein air et de rencontres avec les gens du terroir.

La structure développe également un projet autour des énergies renouvelables. Initié en 2007/2008, ce projet, vise à transformer le CNPA en vitrine du développement durable. Compostage, utilisation des énergies renouvelables, gestion de l'eau pluviale et mare pédagogique sont quelques uns des projets déjà réalisés. Un four à pain, chauffé au bois, permet également une approche de ce volet « énergies renouvelables ».

### **Des activités pour les écoles**

➤ Activités « école et cinéma ou hivernales du Cinéma » avec la MJC Centre Images

Diffusion cinématographique jeune public : accès aux œuvres de la création cinématographique contemporaine et patrimoniale ;

Pédagogie et création : accès de l'enfance et de la jeunesse aux pratiques de la création cinématographique et audiovisuelle ;

Accès à la formation dans les domaines de l'audiovisuel et du cinéma.

La ville de Montbéliard prend en charge le coût du dispositif pour les écoles publiques maternelles ou élémentaires qui souhaitent s'inscrire à « École et Cinéma » ou aux « Hivernales du Cinéma ».

Hors transports, les classes concernées bénéficient donc de la gratuité, dans la limite de 3 films par année scolaire et par classe.

➤ Ludothèque

La Ludothèque du Jules Verne propose sa collaboration aux enseignants de Montbéliard en ouvrant un créneau spécifique aux écoles maternelles et élémentaires.

L'équipe d'animation souhaite avant tout travailler en coopération, en mettant ses moyens au service des projets des professeurs des écoles.

Accueil des classes tous les mercredis matins de 9h à 11h

➤ La Piscine municipale

La ville de Montbéliard met à disposition des écoles primaires la piscine couverte et des maîtres-nageurs, pour aider l'enseignant responsable de classe à apprendre à nager aux élèves.

➤ Les archives municipales

Les Archives Municipales proposent des activités à toutes les classes primaires : ateliers sigillographie, généalogie, développement de la ville, « bienvenue dans ta commune » ou visite découverte du service des Archives.

➤ Les musées de Montbéliard

Les Musées de Montbéliard mettent à disposition des groupes scolaires deux agents dédiés à la médiation culturelle, chargés de présenter aux enfants les expositions et les collections permanentes des différents départements (sciences de la vie, beaux-arts, archéologie, histoire locale), de manière pédagogique et ludique.

➤ La médiathèque

La Médiathèque prête aux écoles de la ville de nombreux ouvrages, propose des expositions, des animations gratuites, participe à l'opération « Livre Elu »...

Depuis septembre 2014, la Médiathèque sert également de point relais pour le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP, « Réseau Canopé »).

Chaque école bénéficie d'un abonnement pris en charge par la Ville

➤ Pavillon des Sciences

Les services éducatifs et culturels du Pavillon des Sciences proposent une offre adaptée aux écoles (pré-visites d'exposition, visites d'exposition temporaire, permanente, visites à la carte).

Chaque classe de Montbéliard bénéficie d'une visite gratuite par année scolaire.

➤ Le 19, centre régional d'art contemporain

Il propose de sensibiliser des publics les plus divers aux arts visuels et plus particulièrement à l'art contemporain. Il propose des visites guidées et des ateliers.

**Des locaux accueillants**

La Ville de Montbéliard est soucieuse de proposer un cadre scolaire agréable aux enfants scolarisés dans les écoles municipales. Elle s'attache à renouveler régulièrement le parc mobilier, à assurer un entretien minutieux des espaces scolaires, et à effectuer très régulièrement des travaux afin que les locaux restent en bon état.

**Projet éducatif de territoire**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Montbéliard s'engage à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial. Celui-ci a pour objectif de :

- proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.
- Coordonner les différents partenaires pour organiser des activités éducatives avec un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

A Montbéliard, la réflexion est engagée sur la mise en place de ce projet éducatif territorial. Après un diagnostic précis des actions existantes, des partenaires possibles, d'une vision globale de la vie scolaire sur la Commune, les élus ont pu définir leurs priorités en matière éducative :

Lors de la réunion du 13 mai 2015, les objectifs généraux proposés pour le futur Projet Educatif Territorial ont été validés par les élus :

- ✓ Promouvoir la continuité et la cohérence des activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires
- ✓ Conforter la place et la participation des parents
- ✓ Accompagner les enfants et les jeunes présentant des signes de fragilité (sociale, familiale, scolaire, handicap, enfants allophones...)
- ✓ Porter une attention particulière aux transitions entre les cycles, de l'école maternelle au collège
- ✓ Proposer aux enfants et aux jeunes des activités enrichissantes favorisant la découverte de leur environnement, leur réussite éducative et l'apprentissage de la citoyenneté, en recherchant une complémentarité des différents temps.

## FICHE 9

# JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

En lien avec la  
FICHE 9 page 55  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER  
L'ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET  
AUX LOISIRS POUR TOUS LES ENFANTS  
ET LES ADOLESCENTS.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à prendre en compte les dimensions sport, culture et loisirs sur son territoire (1 fiche par action/projet).

## Jeu, sport, culture et loisirs dans notre territoire

### - Des centres de loisirs :

Plusieurs structures spécialisées permettent aux enfants de découvrir des activités nouvelles et variées dans un cadre agréable (La Ludothèque et le centre de Loisirs du Jules Verne, la MJC Petite Hollande, le Centre Léo Lagrange, le Centre Municipal de Nature et de Plein Air situé à Charquemont)

### - Des lieux dédiés à la culture :

Plusieurs acteurs locaux offrent régulièrement une programmation et des activités adaptées au jeune public (salle de cinéma, théâtre municipal, musée du Château, Pavillon des Sciences, conservatoire de musique de danse et d'art dramatique, CRAC-Centre Régional d'Art Contemporain, Médiathèque)

### - Du sport

La Ville de Montbéliard pour son action "Sports Benjamins" (animations sportives pour les 6/13 ans les mercredis et vacances scolaires) a été primée lauréate Nationale de la 5ème édition du Trophée des Collectivités. Ce prix a été remis par l'Agence pour l'Éducation par le Sport aux animateurs sportifs le 13 mai dernier au Sénat.

Un grand nombre d'événements sportifs est soutenus par la Ville de Montbéliard (mini Lion, école de cyclisme, Kid Padell Tour en canoë-kayak... La Ville de Montbéliard possède également de nombreuses installations sportives dont les enfants peuvent bénéficier dans le cadre d'activités associatives ou scolaires.

### - Des événements festifs :

Le jeune public peut retrouver tout au long de l'année des événements désormais bien ancrés dans le paysage montbéliardais : le Festival des Mômes, les Estivales du Pré-la-Rose, le Festival du Conte, le Carnaval, les fêtes de quartier, le festival du Nez Rouge, le festival Urban Session, le festival Citadéroï (dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant), les Ateliers des Lutins et le marché de Noël...

- Des projets spécifiques :

Orchestre en quartier: ce projet est porté par le Conservatoire et la MJC Petite-Hollande. Il a pour objectif d'offrir aux enfants la possibilité de pratiquer un instrument de musique et d'intégrer un orchestre. Tous les apprentissages sont réalisés à travers des activités collectives.

Les enfants sont invités à choisir parmi les instruments à cordes de l'orchestre symphonique : contrebasse, violoncelle, alto, violon. Chaque groupe d'enfants se réunit au moins deux fois par semaine. Des stages sont organisés durant les vacances scolaires. Les familles des enfants sont étroitement associées au projet. Dès le démarrage, la dimension orchestrale du projet est mise en œuvre par des situations de jeu d'ensemble devant un public.

Ce projet s'inscrit dans la durée et a une dimension d'agglomération.

Le développement du projet repose sur deux principes :

- Ouvrir une activité de l'orchestre dans un nouveau quartier chaque année.
- Intégrer chaque année un nouveau groupe d'enfants dans chaque quartier où fonctionne l'orchestre.

Le projet a donc essaimé en septembre 2012 dans le quartier les Fougères à Grand-Charmont, en 2013 à Montbéliard, quartier de la Petite-Hollande, et en septembre 2014, dans le quartier des Champs-Montants d'Audincourt.

**Action(s) spécifique(s)**

Actuellement, il existe 3 accueils de loisirs sur la Ville de Montbéliard :

- L'accueil de loisirs Jules Verne géré par la Ville de Montbéliard – ouvert aux 3/17 ans – capacité d'accueil de 172 enfants en période de vacances et de 48 enfants en période scolaire.
- L'accueil de loisirs Victor Hugo géré par Léo Lagrange – ouvert aux 3/12 ans – capacité d'accueil de 80 enfants en période de vacances et de 40 enfants en période scolaire.
- L'accueil de loisirs Batteries du Parc géré par Léo Lagrange – ouvert aux 6/12 ans – capacité d'accueil de 30 enfants en période de vacances et de 15 enfants en période scolaire.

Malgré une augmentation des capacités d'accueil depuis 2010, aujourd'hui il existe encore des demandes non satisfaites.

Entre 2014 et 2017, la Ville de Montbéliard va proposer des places supplémentaires. Plus d'enfants pourront ainsi bénéficier d'un accès à des activités culturelles et sportives diversifiées.

- Augmentation de la capacité d'accueil de l'ALM/ALE du Jules Verne (20 places supplémentaires sur les mercredis et sur les périodes de vacances sauf Noël et août)
- Ouverture de places maternelles aux Batteries du Parc (24 places supplémentaires sur les mercredis et sur les périodes de vacances sauf Noël et août)

La Ville de Montbéliard envisage également de mettre en place à partir de 2016/2017

- Un accueil de loisirs 3/12 ans au centre-ville
- Un accueil de loisirs 12/17 ans au centre-ville

## FICHE 10

# SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En lien avec la  
FICHE 10 page 61  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION :**  
QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT  
À PROMOUVOIR DES ACTIONS DE  
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à promouvoir des actions relatives à la promotion et à l'encouragement de la solidarité internationale (1 fiche par action/projet).

La Ville de Montbéliard s'est engagée depuis 2007, dans une coopération d'aide au développement en faveur d'un groupement de femmes, avec la création de zones maraîchères dans la commune de Zimtanga située au nord d'Ouagadougou, capitale du Burkina. Grâce à ce projet, les femmes et leurs familles peuvent accéder à un niveau de vie supérieur et à une meilleure alimentation ; elles peuvent désormais faire face aux frais courants tels que la scolarisation des enfants, l'habillement ou encore les frais de santé... A Kongoussi, ville voisine de Zimtanga et chef lieu de la province du Bam, le centre de formation professionnelle financé par les habitants de notre ville jumelle de Ludwigsburg a débuté ses activités à la rentrée 2011 et accueille déjà une vingtaine d'élèves.

### Chantiers internationaux :

En octobre 2015, la MJC Petite Hollande a en projet un chantier de solidarité pour 15 adolescents. Le but est de prêter main-forte aux associations qui recueillent les réfugiés clandestins arrivant en barque sur l'île de Lampedusa, en Sicile (aide matérielle, remise en peinture de locaux, création d'aires de jeux pour les enfants etc.). La MJC espère ainsi faire prendre conscience aux jeunes qu'il existe d'autres façons de vivre et que des populations peuvent prendre ce type de risque pour espérer changer de vie, et que cet échange soit l'occasion d'un enrichissement personnel. L'association Léo Lagrange avait déjà réalisé plusieurs chantiers de solidarité internationale, en Afrique, en y impliquant des jeunes de Montbéliard. Le financement était en partie assuré par des aides diverses et de l'autofinancement en réalisant des actions telles qu'une soirée à thème. En 2012 au Togo, un parc destiné aux jeunes a été aménagé : défrichage, nettoyage, plantation d'arbres, installation de sanitaires et de bancs... En 2010, Léo Lagrange avait organisé un chantier-jeunes au Burkina-Faso ; en 2009, c'était au Sénégal.

La Ville de Montbéliard s'implique également dans la semaine de la solidarité internationale, qui se déroule chaque année fin novembre, en collaboration avec les MJC de l'agglomération.

Dans le cadre de son partenariat avec l'UNICEF, le site Internet de la Ville peut servir de support pour relayer les appels aux dons, par exemple dans le cadre de situations d'urgence telles que le tremblement de terre en Haïti.